

# Règlement



**Le Challenge Cap Var :** 4 épreuves de vétathlon organisées sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité Départemental du Var. Ces épreuves devront se dérouler sur la période de novembre au plus tôt, à fin février au plus tard.

**Participation :** tous publics Licenciés FFC, Triathlon ou fédérations affinitaires. Certificat médical obligatoire pour les non licenciés. Le port de casque homologué et de gants est obligatoire pour l'épreuve VTT.



**Catégories :** 15 à 16 ans Cadet/ Cadette – Solo – Duo - Mixte

**C1 :** 17 à 39 Solo-Duo-Mixte – **C2 :** 40 à 55 Solo-Duo-Mixte – **C3 :** 56 et + Solo-Duo-Mixte

**Distances :** run de 7 à 8km VTT de 15 à 18 kms en fonction des difficultés

## Cap Var Découverte

Benjamin/Minime de 11 à 14 ans Run 2 km VTT 6 km

Poussin/Pupille de 7 à 10 ans Run 0.5 km VTT 1.5 km

## Inscriptions :

**Vétathlon Cap Var** Solo 15€ Duo 25€

Supplément inscription sur place : 5€

**Cap Var Découverte** B/M (de 11 à 14 ans) Solo 10€ Duo 15€

P/P (de 7 à 10 ans) Solo 5€ Duo 10€

Supplément inscription sur place : 3€

**Catégories duo et mixte :** Les concurrents verront leur âge additionné puis divisé par 2 pour déterminer la catégorie qui leur sera affecté

Exemple : 16 ans + 50 ans = 60/2 = 30 ans ⇒ catégorie **C1** (17 à 39 ans)

L âge minimum requis des concurrents pour être intégré à ces catégories est de 15 ans.

# Règlement



**Classement :** Chaque épreuve fera l'objet d'un classement sur la base de la grille à 100 points utilisée en compétition VTT. Ces points seront répertoriés sur le classement Challenge. A l'issue des épreuves s'ajoutera au total des points collectés un bonus de 50 points, pour les concurrents qui ont participé à l'ensemble des épreuves. Les Duo et Mixte peuvent d'une épreuve à l'autre changer de partenaire, sans changer de catégorie (tranche d'âge). Dans ce cas, le bonus sera ramené à 25 points. Aucun changement de catégorie (tranche d'âge) ne pourra être accepté sur le classement général.

## **Récompenses :**

Chaque organisateur est en charge des récompenses de son épreuve.

A l'issue de la dernière manifestation, aura lieu la remise des récompenses de l'épreuve suivie des récompenses du Challenge CAP VAR.

## **Droit à l'image :**

Le simple fait de participer à l'une des épreuves du Challenge CAP VAR vaut acceptation d'utilisation du droit à l'image par les organisateurs, leurs sponsors, la Fédération Française de Cyclisme, le Comité Départemental du Var, le Département et tous organismes publics ou privés ayant porté leur concours à la réalisation de ce Challenge, sans que le ou les participants ou concurrents puissent prétendre à une indemnisation financière ou à un avantage en nature.

## **Environnement :**

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, à ne pas s'écarter des circuits balisés et à ne pas jeter les contenants des aliments et boissons qu'il pourrait consommer lors des épreuves.

## **Responsabilités :**

En cas d'accident, les concurrents s'interdisent de rechercher pour quelques raisons que ce soit, une quelconque responsabilité envers les organisateurs, les collectivités, et les propriétaires publics ou privés des territoires empruntés.